



PROCES-VERBAL de la SÉANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE LUNDI 2 NOVEMBRE 2020

Date de Convocation : 22 octobre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 31

Nombre de conseillers présents ou représentés par leur suppléant : 28

Nombre de votants : 29 (dont un pouvoir)

ORDRE DU JOUR

- 1) Choix du Pays
- 2) Remise de loyers COVID
- 3) Prolongation de délégation de gestion des ALSH sur toute la durée du mandat
- 4) Subvention à Familles Rurales de Chaufour Notre Dame
- 5) Demande de création de sanitaires dans la cellule n°1 dans le bâtiment de l'ex Mutant, pour la société Lifinéo
- 6) Projet de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment de la Ressourcerie
- 7) Tarification de la location du cybercentre pour la MSA
- 8) Pouvoirs de police spéciale
- 9) Subvention annuelle à la Maison Départementale des Adolescents de la Sarthe
- 10) Décision modificative du Budget principal 2020
- 11) Décision modificative du budget annexe « Enfance Jeunesse » 2020
- 12) Affaires diverses

L'an deux mille vingt, le deux novembre à 19h00, le conseil communautaire de la Champagne Conlinnoise et du Pays de Sillé, légalement convoqué le vingt deux octobre 2020, s'est réuni à la salle du conseil au pôle intercommunal en séance publique sous la présidence de Madame Valérie RADOU, Présidente de la 4CPS.

Etaient présents : Vincent HULOT, Christian LEMASSON, Valérie RADOU, Mikael JUPIN, Dominique AMIARD, Jean-Paul BLOT, Patrice GUYOMARD, Chantal BEZANNIER (qui a reçu pouvoir de Rémy MAUBOUSSIN), Sonia MOINET, Pierre GUERBOIS (suppléant de Jean-Jacques OREILLER), Martine COTTIN, Killian TRUCAS, Jean-Luc VIAU (suppléant de Daniel LEFEVRE), Jean-Claude LEVEL, Nathalie PASQUIER-JENNY, Pascal LEBRETON, Hugues BOMBLED, Hervé DROUIN (suppléant de Stéphane BRUNET), Thierry DUBOIS, Jacques CRAVEIA, Alain HORPIN, Loic CHAUMONT, Gérard GALPIN, Josiane GARREAU, Eric POISSON, Claire PECHABRIER, Michel PATRY, Laurence DUBOIS.

Absents excusés : Sylvie BOULLIER, Rémy MAUBOUSSIN (qui a donné pouvoir à Chantal BEZANNIER), Jean-Paul BROCHARD.

Assistait également Monsieur Eric BADIN, Directeur Général Adjoint de la 4CPS.

Madame Valérie RADOU, Présidente de la 4CPS, procède à l'appel des membres du conseil communautaire. Le quorum étant atteint, Madame la Présidente de la 4CPS ouvre la séance.

Monsieur Dominique AMIARD a été désigné Secrétaire de séance.

Le conseil communautaire à l'unanimité approuve le compte rendu de la séance du conseil communautaire qui s'est tenu le 5 octobre 2020.

N° 2020169DEL

Objet : Choix du Pays

Sept élus communautaires demandent un vote à bulletin secret. L'article L2121-21 du CGCT, prévoit : « il est voté au scrutin secret lorsqu'un tiers des membres présents le réclame » ; Le tiers des membres présents n'étant pas atteint, le vote a donc lieu au scrutin public (main levée)

Le Conseil communautaire décide de se retirer du Syndicat Mixte du Pays de la Haute Sarthe, d'adhérer au Syndicat Mixte du Pays du Mans et autorise la Présidente ou un Vice-Président à engager toutes les formalités nécessaires pour définir les échéances et les conditions de retrait et à signer tous les documents afférents à cette décision.

Votants : 29

Se sont abstenus : 3

Ont voté contre : 4

Ont voté pour : 22

Transmis au contrôle de légalité le 09.11.2020

N° 2020170DEL

Objet : Remise de loyers COVID

Pour cas de force majeure en raison de la pandémie de COVID 19 et pour la période de confinement total allant du 17 mars au 11 mai 2020, le conseil communautaire décide :

- De ne pas faire de remise sur les charges locatives
- Les loyers suspendus à la demande des entreprises seront facturés ; un échelonnement de paiement pourra être sollicité par les entreprises directement auprès du Trésor Public
- Les loyers du mois d'avril 2020 ne seront pas émis pour les professionnels de santé installés dans la MSP à Sillé le Guillaume. Les loyers du mois de Mai 2020 seront facturés ; un échelonnement de paiement pourra être sollicité par les entreprises directement auprès du Trésor Public
- Les loyers annuels 2020 des sous-occupants de la 4CPS sur le site naturel classé de Sillé-Plage, ayant été émis avant le début confinement, seront réduits de 1/6^{ème} pour tenir compte de la saisonnalité de leurs activités.

Votants : 29

Se sont abstenus : 1

Ont voté contre : 1

Ont voté pour : 27

Transmis au contrôle de légalité le 09.11.2020

Objet : Prolongation de délégation de gestion des ALSH sur toute la durée du mandat

Vu la délibération du conseil communautaire du 22 octobre 2018 définissant l'intérêt communautaire pour la compétence actions sociales, et notamment que relèvent de l'intérêt communautaire les composantes suivantes à compter du 1er janvier 2019 :

- Enfance : . Accueil de Loisirs Extrascolaires pour les 3-12 ans
- . Accueil périscolaire le mercredi
- Jeunesse : . Accueil de Loisirs extrascolaires pour les 11-17 ans

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5214-16 et L. 5211-4-1,

Considérant que certaines communes et SIVOS actuellement gestionnaires souhaitent conserver la gestion des ALSH, avec un pilotage par la 4CPS et que la 4CPS ne dispose pas de l'ingénierie nécessaire pour la mise en place de l'organisation administrative et opérationnelle lourde et complexe inhérente à la gestion des ALSH,

Le conseil communautaire est invité à délibérer afin :

- D'autoriser la Présidente à signer la convention de gestion pour l'exercice de la compétence enfance/jeunesse, jointe en annexe de la présente délibération, pour une durée de 6 ans
- D'inscrire les crédits correspondants au budget intercommunal.

Votants : 29

Se sont abstenus : 1

Ont voté contre : 0

Ont voté pour : 28

Transmis au contrôle de légalité le 09.11.2020

Objet : Subvention à Familles Rurales de Chaufour Notre Dame

Vu les données d'activités de l'ALSH de Saint Germain de Coulamer pour l'été 2020,

Vu la délibération du conseil communautaire du 17 décembre 2018 relative au partenariat avec les communes de Chaufour Notre Dame et St Germain de Coulamer,

Le conseil communautaire à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 780 euros pour les 208 jours d'accueils d'enfants de Degré réalisés en 2020 à l'association Familles Rurales de Chaufour Notre Dame

Transmis au contrôle de légalité le 09.11.2020

Objet : Demande de création de sanitaires dans la cellule n°1 dans le bâtiment de l'ex Mutant, pour la société Lifinéo

Le projet a été vu et validé par la commission « Développement économique du 8 octobre. Le Conseil communautaire décide de valider le projet, de réaliser les travaux et autorise la Présidente ou un Vice-Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette décision.

Transmis au contrôle de légalité le 09.11.2020

N° 2020174DEL

Objet : Projet de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment de la Ressourcerie

Demande de subvention de la Région des Pays de la Loire au titre du Plan de Relance.

Le conseil communautaire à l'unanimité décide d' :

- Approuver la demande subvention auprès de la Région pour le financement des panneaux photovoltaïques sur le bâtiment de la « Ressourcerie »
- Approuver la demande 80% de financement du projet par la subvention de la Région des Pays de la Loir au titre du Plan de relance,
- Autoriser, la Présidente à signer la convention de financement relative à cette opération ainsi que toutes les pièces qui s'y rapportent ;

Transmis au contrôle de légalité le 09.11.2020

N° 2020175DEL

Objet : Panneaux photovoltaïques sur la Ressourcerie : Lancement du marché pour l'acquisition et l'installation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment de la « Ressourcerie »

Le conseil communautaire à l'unanimité décide d'autoriser, la Présidente à lancer le Marché pour la fourniture et pose de panneaux photovoltaïques

Transmis au contrôle de légalité le 09.11.2020

N° 2020176DEL

Objet : Tarification de la location du cybercentre pour la MSA

Le Conseil communautaire à l'unanimité décide de louer aux partenaires (MSA, CAF, etc.) les Cybercentres avec la mise à disposition d'un animateur cyber aux conditions financières suivantes :

40 €/heure pour l'espace avec 1 animateur
20€/ séance pour la location d'un vidéoprojecteur

Transmis au contrôle de légalité le 09.11.2020

N° 2020177DEL

Objet : Subvention annuelle à la Maison Départementale des Adolescents de la Sarthe

Depuis 2013, la Communauté de Communes est partenaire de la Maison Départementale des Adolescents de la Sarthe (ADOS 72) installée dans la MSP à Sillé le Guillaume et verse une subvention annuelle de 1 000 euros pour couvrir leur loyer.

ADOS 72 apporte un accueil, une écoute et un soutien aux adolescents (de 11 à 21 ans traversant une période de crise, de rupture familiale et/ou scolaire) et à leur famille. Les adolescents présentent diverses situations personnelles allant de la simple crise d'adolescence aux troubles du comportement les plus sévères, en passant par des situations de conflits familiaux aboutissant à des ruptures de dialogues parents adolescents.

Le rapport annuel d'activité fait état sur notre territoire de 168 entretiens en 2019 concernant 52 situations d'adolescents et de leur famille ayant un besoin de consultations.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de verser à la Maison Départementale des Adolescents de la Sarthe (ADOS 72) une subvention de 1000 euros au titre de l'année 2020.

Objet : Décision modificative du Budget principal 2020

Considérant qu'il convient d'apporter une décision modificative n°3 au Budget Primitif principal 2020,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'effectuer les décisions modificatives suivantes au budget principal 2020 :

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>		
Dépenses de fonctionnement	BP 2020	DM
Chapitre 011		
Art.611 Contrats de prestations de service	20 000 €	- 1 500 €
Art. 023 Virement à la section d'investissement	346 123.80 €	+ 1 500 €

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		
Dépenses d'investissement	BP 2020	DM
Art. 2188-19 Autres immobilisations corporelles	4 000 €	+ 1 500 €
Recettes Investissement	BP 2020	DM
Art. 021 Virement de la section de fonctionnement	346 123.80 €	+ 1 500 €

Objet : Décision modificative du budget annexe « Enfance Jeunesse » 2020

Considérant qu'il convient d'apporter une décision modificative n°1 au Budget annexe 2020 « ENFANCE JEUNESSE »,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'effectuer les décisions modificatives suivantes au budget annexe 2020 « Enfance Jeunesse » :

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>		
Dépenses de fonctionnement	BP 2020	DM
Chapitre 011		
Art.611 Contrats de prestations de service	43 900 €	- 3 700 €
Art. 023 Virement à la section d'investissement	94 084.32 €	+ 3 700€

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		
Dépenses d'investissement	BP 2020	DM
Art. 2183 Matériel de bureau et informatique	0 €	+ 2 300 €
Art. 2184 Mobilier	0 €	+ 200 €
Art. 2188 Autres immobilisations corporelles	4 200 €	+ 1 200 €
Recettes Investissement	BP 2020	DM
Art. 021 Virement de la section de fonctionnement	94 084.32 €	+ 3 700 €

Objet : Aide à la 1^{ère} installation en Sarthe en faveur d'un médecin généraliste à la MSP de Sillé le Guillaume :

Le conseil communautaire décide après délibération :

1. D'allouer une aide de 7 500 euros au Docteur Bettina NGUYEN pour son installation, et demande que le bénéficiaire s'engage à exercer dans ce lieu au moins 5 ans,
2. d'autoriser la Présidente ou son représentant à signer la convention avec le Conseil Départemental de la Sarthe, l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire et le bénéficiaire de l'aide.

Votants : 29

Se sont abstenus : 1

Ont voté contre : 3

Ont voté pour : 25

Transmis au contrôle de légalité le 09.11.2020

Objet : Petites Villes de Demain :

La Communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé (4CPS) soutient les candidatures au programme « Petites Villes de demain » de deux communes exerçant chacune un rôle de centralité sur notre territoire rural : Conlie et Sillé le Guillaume.

L'attractivité économique, touristique et médicale de la 4CPS, les sujets sur la mobilité, le maintien des services publics, la préservation de l'environnement et de notre cadre de vie animent nos actions communautaires et municipales.

La Communauté de communes de la Champagne conlinoise et du Pays de Sillé - 4CPS (délibération du 16/09/2019) a également soutenu la mise en œuvre d'une opération de revitalisation de territoire (ORT) de la commune de Sillé le Guillaume.

Parce qu'elles participent l'une et l'autre à l'équilibre de notre territoire, en parfaite cohérence avec nos ambitions pour demain, le conseil communautaire réuni le 2 novembre 2020 a décidé de soutenir ces deux candidatures

Votants : 29

Se sont abstenus : 1

Ont voté contre : 1

Ont voté pour : 27

Transmis au contrôle de légalité le 09.11.2020

Objet : Mission locale Sarthe Nord

Par délibération en date du 27 juillet 2020, le conseil communautaire a désigné Mme Sonia Moinet (titulaire) et Mr Alain Horpin (suppléant) pour représenter la 4CPS au sein du conseil d'administration de la Mission Locale Sarthe Nord. La Mission Locale Sarthe Nord demande la désignation de deux représentants titulaires et 2 suppléants.

Pour siéger au sein du conseil d'administration de la Mission Locale Sarthe Nord, le conseil communautaire désigne à l'unanimité :

- Membres titulaires : Mme Sonia MOINET (La Chapelle Saint Fray) et Mr Alain HORPIN (Saint Rémy de Sillé)
- Membres suppléants : Mr Mikaël JUPIN (Conlie) et Mr Hugues BOMBLED (Rouessé-Vassé)

Transmis au contrôle de légalité le 09.11.2020

Objet : Fonds de relance départemental

Le Conseil départemental de la Sarthe lors de sa séance plénière du 6 juillet 2020 a décidé la création d'un fonds territorial de relance de 12 millions d'euros pour les 3 prochaines années afin de soutenir les communes et les communautés de communes en leur octroyant des crédits destinés à financer des projets d'investissement utiles à leur territoire visant à renforcer l'attractivité du territoire, en favorisant une approche globale en cohérence avec les politiques publiques départementales notamment sur les items suivants : logements, services / commerces, mobilité, aménagements.

Ce fonds territorial se traduira par des conventions de relance pour accompagner les projets d'investissement sur la base du cadre d'intervention de la politique de relance territoriale 2020-2022 du département.

La 4CPS peut prétendre sur la période de 2020 à 2022, à une enveloppe globale de subvention d'un montant de 136 194 euros pour accompagner nos projets avec un taux d'aide départemental maximal de 80%.

Le Conseil communautaire autorise à l'unanimité la Présidente à signer la convention de relance territoires – département 2020 2022 avec le département de la Sarthe.

Transmis au contrôle de légalité le 09.11.2020

Objet : Effacement de dette

Le conseil communautaire décide de prendre acte de l'effacement de dettes prononcé par la commission de surendettement, dossier n°000119087264 d'un montant de 333,33 euros au budget annexe « ordures ménagères ». Les crédits sont inscrits à l'article 6542 du budget annexe Gestion des Déchets 2020

Transmis au contrôle de légalité le 09.11.2020

Objet : Commande des sacs marqués OM :

Suite à la consultation lancée en procédure adaptée le 14 octobre dernier pour l'acquisition des sacs marqués, 2 entreprises ont répondu :

- L'entreprise PTL – Groupe Sphère (76860 Ouville-la-rivière)
- L'entreprise Toussac (64190 Castetnau Camblong)

Suite à l'analyse des offres, l'offre de l'entreprise PTL apparaît comme la mieux disante pour un montant de 20 257 €HT / 24 308 €TTC contre l'offre de Toussac (27398,80 €HT / 32878,56 €TTC) pour un cahier des charges techniques identique.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de retenir l'offre de PTL.

La notification interviendra à compter du 03/11/2020 pour une livraison courant décembre dans chaque commune.

Transmis au contrôle de légalité le 09.11.2020

Dél. N°2020169DEL	Dél. N°2020181DEL
Dél. N°2020170DEL	Dél. N°2020182DEL
Dél. N°2020171DEL	Dél. N°2020183DEL
Dél. N°2020172DEL	Dél. N°2020184DEL
Dél. N°2020173DEL	Dél. N°2020185DEL
Dél. N°2020174DEL	
Dél. N°2020175DEL	
Dél. N°2020176DEL	
Dél. N°2020177DEL	
Dél. N°2020178DEL	
Dél. N°2020179DEL	
Dél. N°2020180DEL	

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Valérie RADOU, Présidente, lève la séance à 20 heures 00.

Vu pour être affiché le 01 décembre 2020 conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code Général des collectivités territoriales.

La Présidente

Mme Valérie RADOU

